

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/07/2025 - B2025/033349 - 2008 B 05980 - 509 364 758 - A.G.M.V.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 24/06/2025

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	31 487,13	28 675,01	2 812,12	0,36	4 250,25	0,55
Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 866,98	23 666,38	4 200,60	0,54	4 663,82	0,60
Autres immobilisations corporelles	72 569,62	51 022,99	21 546,63	2,75	20 409,79	2,64
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	220,00		220,00	0,03	220,00	0,03
Créances rattachées à des participations	132 047,94		132 047,94	16,83	125 966,72	16,31
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 149,00		2 149,00	0,27	2 149,00	0,28
TOTAL (I)	266 340,67	103 364,38	162 976,29	20,71	157 659,58	20,41
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	65 095,17		65 095,17	8,30	87 512,33	11,33
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	256 942,96		256 942,96	32,75	163 972,87	21,23
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	161,99		161,99	0,02	77,80	0,01
. Personnel						
. Organismes sociaux	502,00		502,00	0,06		
. Etat, impôts sur les bénéfices	15 037,00		15 037,00	1,92	10 177,00	1,32
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 622,22		20 622,22	2,63	13 589,39	1,76
. Autres					1 468,99	0,19
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	263 278,32		263 278,32	33,56	338 062,71	43,78
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	621 639,66		621 639,66	79,29	614 861,09	79,59
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	887 980,33	103 364,38	784 615,95	100,00	772 520,67	100,00

ACTUAL

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 810,00)	810,00	0,10	810,00	0,10
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	100,00	0,01	100,00	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	524 320,44	86,83	474 851,82	61,47
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	28 028,06	3,57	49 468,62	6,40
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	553 258,50	70,51	525 230,44	67,98
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	6 526,61	0,83		
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	2 337,11	0,30	2 184,98	0,28
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 315,88	19,92	187 117,43	24,22
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	1 741,00	0,22	3 327,00	0,43
. Organismes sociaux	32 996,37	4,21	37 723,87	4,88
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	30 570,68	3,90	14 886,30	1,93
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	869,80	0,11	2 050,65	0,27
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	231 357,45	29,45	247 290,23	32,61
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	784 615,95	100,00	772 520,67	100,00

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 784 615,95 E

Le résultat net comptable est un bénéfice de 28 028,06 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 26/05/2025 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**RTIFIÉ SINCÈRE
ET CONFORME**

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 266 341

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	128 612	14 811	11 488	131 924
Immobilisations financières	128 336	6 081		134 417
TOTAL	256 948	20 892	11 488	266 341

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 103 364

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	99 288	15 564	11 488	103 364
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	99 288	15 564	11 488	103 364

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Agencements contr sol autrui	31 487	28 675	2 812	8 ans
Matériels et outillages	27 867	23 666	4 201	de 4 à 5 ans
Installations agencements divers	4 022	843	3 179	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	37 415	30 204	7 211	de 1 à 5 ans
Matériels roulant de levage	26 000	17 882	8 118	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 132	2 094	3 038	de 3 à 4 ans
TOTAL	131 924	103 364	28 559	

3.2 - Etat des créances = 427 463

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	134 197		134 197
Actif circulant & charges d'avance	293 266	293 266	
TOTAL	427 463	293 266	134 197

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 7 759**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	7 257
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	502
Disponibilités	
TOTAL	7 759

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Etat des dettes = 231 357**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	6 527	6 527		
Dettes financières diverses	2 337	2 337		
Fournisseurs	156 316	156 316		
Dettes fiscales & sociales	66 178	66 178		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	231 357	231 357		

4.2 - Charges à payer par postes du bilan = 3 043

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	.
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	147
Dettes fiscales & sociales	2 895
Autres dettes	
TOTAL	3 043

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 7 759

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	7 257
Interets courus sci glj antunes(26780000000)	7 257
Autres créances :	502
Tns pdt a recevoir(43870000000)	502
TOTAL	7 759

8.2 - Charges à payer = 3 043

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	147
Fournisseurs factures non parvenues(40810000000)	147
Dettes fiscales et sociales :	2 895
Autres charges personnels(42860000000)	1 741
Organismes soc. charges a payer(43860000000)	285
Etat autres charges a payer(44860000000)	870
TOTAL	3 043

SARL AGMV
E.U.R.L. au capital de 810 Euros
Siège social : 133 RUE DE L'AEROPOSTALE

69124 COLOMBIER SAUGNIEU
R.C.S : LYON 509364758

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 24/06/2025

au siège social,
Le 24/06/2025,
à 18H00

Monsieur GABRIEL ANTUNES, détenant 43 parts sociales,
Monsieur LUDOVIC ANTUNES, détenant 19 parts sociales,
Monsieur JONATHAN ANTUNES, détenant 19 parts sociales,

Associés de la SARL AGMV, société à responsabilité limitée au capital de 810 Euros.

Les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés, au gérant, et/ou au Commissaire aux Comptes, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

L'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions de l'article L.223-19 du Code du Commerce

Il a été donné lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

L'ordre du jour comporte les résolutions suivantes :

Décision n° 1

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un bénéfice de 28 028,06 Euros**.

En conséquence, les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

Les associés entérinent les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **un bénéfice de 28 028,06** Euros.

Les associés décident d'affecter le résultat de **28 028,06** Euros, de la façon suivante :

- Aux autres réserves, pour un montant de 28 028,06 Euros
- **Rappel des dividendes distribués**
- Les associés prennent acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Il convient de vous informer qu'à compter du 1er janvier 2013, les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et que, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, est mis en place un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, et imputable ultérieurement sur l'impôt sur le revenu. Les personnes et revenus concernés par ce nouveau prélèvement sont précisés.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

Les associés approuvent les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Décision n° 5

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Les associés

M. ANTUNES Gabriel



M. ANTUNES Ludovic



M. ANTUNES Jonathan

